

PASSEURS D'IMAGES ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Prénom / Nom)

représentant(e) légal(e) de (statut de la structure / nom de la structure)

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

s'engage à :

- informer la coordination régionale ALCA des dates des actions et des ateliers prévus ;
- inscrire le projet dans une perspective à long terme et dans une notion de parcours des participants ;
- choisir un intervenant professionnel de l'Éducation aux Images répondant aux objectifs éducatifs et artistiques du projet ;
- collaborer en amont, pendant et après l'atelier avec l'intervenant professionnel et les responsables de l'action ;
- créer et développer du lien social au sein des territoires où se déroulent les actions ;
- établir des partenariats pour la conception et la mise en œuvre du projet ;
- renforcer les collaborations avec les acteurs locaux de l'éducation, de la prévention, de l'animation et de l'action sociale ;
- céder gratuitement les droits des films réalisés lors des ateliers à la coordination régionale ALCA à des fins pédagogiques non commerciales ;
Liste non exhaustive des différents sites internet et réseaux sociaux : <https://imagina-alca.fr> ; <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr> ; <https://prologue-alca.fr/fr/accueil-prologue>
- diffuser l'information auprès de la presse locale et des réseaux internes : mairie, offices de tourisme, réseaux scolaires et associatifs, etc. ;
- s'assurer que tous les supports de communication et toutes les réalisations d'atelier incluent les mentions et logos obligatoires du dispositif Passeurs d'images et ALCA ;
- compléter le formulaire bilan et fournir un bilan personnalisé des actions à la coordination régionale ;
- participer aux journées professionnelles et de sensibilisation organisées par la coordination régionale.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :

€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
- Si, et seulement si, l'association a perçu, au cours des trois derniers exercices, des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État, renseigner le tableau ci-dessous :

Date et signature de l'acte d'attribution de la subvention	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé	Montant

Fait, le à

Signature